

La Garde côtière canadienne est chargée d'appliquer la Convention dans les eaux canadiennes.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias sont priés de communiquer avec le :

Service des relations avec les médias  
Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international  
(613) 995-1874

ou avec :

Laura Cooke  
Affaires publiques  
Transports Canada  
(613) 990-2369

L  
c  
p  
«  
«  
h  
a  
l  
a  
L  
d  
c  
l  
i  
d  
f  
M  
p  
I  
a  
l  
L  
a  
r  
d  
t  
a  
P  
d  
S  
M  
(